

**Séance ordinaire du 11 septembre 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 11 septembre 2017 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Réjean Major	Maire
Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Karo Poirier	Conseillère
Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2017-09-11-238

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
  - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017
  - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2017
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2017

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2017

- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2017
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2017
- 100-7 Adoption du règlement numéro 2017-305, règlement abrogeant le règlement numéro 2017-302
- 100-8 Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Remerciements

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 200-3 Service de répartition téléphonique 9-1-1
- 200-4 Service de répartition secondaire incendie
- 200-5 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Demande du Club Quad Vallée-de-la-Gatineau inc. – Circulation sur le chemin de la Rivière-Gatineau Nord
- 300-3 Lignage des rues et chemins - Résultats de la demande de prix
- 300-4 Brigadier scolaire – École Notre-Dame-de-Grâces de Bouchette
- 300-5 Laveuse à pression - Acquisition

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
  - A- Nettoyage du site des lagunes – Côté droit
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
  - A- Autocollant pour les bacs roulants

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2017
- 600-3 Modification du règlement sur le zonage numéro 85 de la municipalité de Bouchette afin d'y intégrer les normes visant à établir des mesures de protection des eaux superficielles, de protection des rives et du littoral – Avis de motion

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

700-1 Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau – Achats de billets

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017**

M.B. 2017-09-11-239

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2017**

M.B. 2017-09-11-240

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2017, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-4 Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Terrain commercial

## 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2017

Le rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2017 est déposé.

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

### 100-1 Suivi des procès-verbaux

### 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2017-09-11-241

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 août 2017, pour un montant total de 2 021.35 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

### 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2017

#### **Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement de ce point.

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 août 2017 est déposé pour information aux membres du conseil.

### 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

### 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2017

#### **Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement de ce point.

M.B. 2017-09-11-242

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2017 pour un montant total de 134 684.42 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

### 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2017

#### **Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement de ce point.

M.B. 2017-09-11-243

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2017 pour un montant de 37 511.05 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre, reprend son siège à la table du conseil.

**100-7 Adoption du règlement numéro 2017-305, règlement abrogeant le règlement numéro 2017-303**

M.B. 2017-09-11-244

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-305**

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2017-302**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Bouchette a adopté le règlement numéro 2017-302 lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 15 mai 2017;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 2017-302, décrétait une dépense et un emprunt pour des travaux de reconstruction d'une section de la rue du Pont;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Bouchette a adopté un nouveau règlement d'emprunt numéro 2017-303 pour ces travaux à être effectués sur la rue du Pont;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 31 août 2017 par le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien;

**EN CONSÉQUENCE** sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu que le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le présent règlement abroge le règlement numéro 2017-302.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Réjean Major  
Maire

---

Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**Adoptée à l'unanimité**

**100-8 Subvention – Aide à l’amélioration du réseau routier municipal - Remerciements**

M.B. 2017-09-11-245

**Considérant** la réception d’une confirmation d’une subvention au montant de 32 417\$, pour les travaux de réfection de sections du chemin Paul et du chemin de la Rivière-Gatineau Sud, du ministre des Transports, monsieur Laurent Lessard;

**Considérant** que cette somme a été recommandée par notre députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée;

**Considérant** que madame Stéphanie Vallée a aussi formulé une recommandation en faveur de notre municipalité d’un montant supplémentaire de 75 000\$ et ce, dans le cadre du même programme de subvention, montant qui s’échelonne sur trois années budgétaires;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de faire parvenir une lettre de remerciements à la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, pour les recommandations de subvention pour les travaux qui seront réalisés entre autres sur le chemin de la Rivière-Gatineau Sud.

**Adoptée à l’unanimité**

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

**200-1 Rapport d’activités du service incendie**

**Note au procès-verbal**

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d’activités pour le mois d’août 2017.

**200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

**200-3 Service de répartition téléphonique 9-1-1**

M.B. 2017-09-11-246

**Considérant** que le service de répartition téléphonique 9-1-1 avec le Groupe CLR inc. vient à échéance le 31 décembre 2017;

**Considérant** l’offre reçue du Groupe CLR inc. en vue de conclure une autre entente avec eux pour le service de répartition téléphonique 9-1-1;

**Considérant** qu’afin d’assurer une communication efficace entre les municipalités avec qui nous sommes appelées à intervenir en entraide, il est souhaitable et primordial d’avoir une compatibilité radio sans faille;

**Considérant** que la quasi-totalité des municipalités environnantes, soit Blue Sea, Gracefield et Messines, ont renouvelé leur entente avec le Groupe CLR inc.;

**Considérant** que cette offre est pour une période de cinq (5) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2022;

**Considérant** qu'il sera aussi possible de reconduire cette entente pour une période supplémentaire de cinq (5) autres années après le premier terme de cinq ans;

**Considérant** que la municipalité de Bouchette n'a aucun frais pour ce service de répartition téléphonique 9-1-1;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu :

Que les membres du conseil autorisent le renouvellement de l'entente du service de répartition téléphonique 9-1-1 avec le Groupe CLR et ce, pour une période de cinq (5) ans;

Que le maire, Réjean Major, et la directrice générale, Claudia Lacroix, soient autorisés à signer au nom de la municipalité tout document à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 200-4 Service de répartition secondaire incendie

M.B. 2017-09-11-247

**Considérant** que le service de répartition secondaire incendie avec le Groupe CLR inc. vient à échéance le 31 décembre 2017;

**Considérant** l'offre reçue du Groupe CLR inc. en vue de conclure une autre entente avec eux pour le service de répartition secondaire incendie;

**Considérant** qu'afin d'assurer une communication efficace entre les municipalités avec qui nous sommes appelées à intervenir en entraide, il est souhaitable et primordial d'avoir une compatibilité radio sans faille;

**Considérant** que la quasi-totalité des municipalités environnantes, soit Blue Sea, Gracefield et Messines, ont renouvelé leur entente avec le Groupe CLR inc.;

**Considérant** que cette offre est pour une période de cinq (5) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2022;

**Considérant** qu'il sera aussi possible de reconduire cette entente pour une période supplémentaire de cinq (5) autres années après le premier terme de cinq ans;

**Considérant** que la municipalité de Bouchette n'a aucun frais pour ce service de répartition secondaire incendie;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu :

Que les membres du conseil autorisent le renouvellement de l'entente du service de répartition secondaire incendie avec le Groupe CLR et ce, pour une période de cinq (5) ans;

Que le maire, Réjean Major, et la directrice générale, Claudia Lacroix, soient autorisés à signer au nom de la municipalité tout document à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

## 200-5 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

M.B. 2017-09-11-248

**Considérant** que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

**Considérant** que la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

**En conséquence**, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu :

**Que** la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à l'entreprise Groupe CLR Inc. dont le siège social est situé au 7200 Boul. Jean-XXIII, Trois-Rivières, G9A 5C9 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

### 300-1 Rapport du directeur des travaux publics

#### **Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois d'août 2017.

### 300-2 Demande du Club Quad Vallée-de-la-Gatineau inc. – Circulation sur le chemin de la Rivière-Gatineau Nord

La conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier, annonce ce 11 septembre 2017, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance en vue d'adopter un règlement modifiant le règlement 280, règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

---

Conseillère au siège 4  
Karo Poirier

### 300-3 Lignage des rues et chemins - Résultats de la demande de prix

M.B. 2017-09-11-249

**Considérant** la résolution M.B. 2017-06-12-175 adoptée lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 12 juin 2017 et mandatant la directrice générale pour procéder à une demande de prix en vue d'effectuer le lignage de certains chemins et rues de la municipalité;

**Considérant** qu'il était aussi proposé dans cette résolution de se jumeler à une autre municipalité pour cette demande de prix;

**Considérant** qu'une demande de prix a été effectuée par la directrice générale de la municipalité de Bois-Franc;

**Considérant** les deux prix reçus suite à cette demande de prix;

**Considérant** que les membres du conseil conviennent de répartir les frais de mobilisation en part égale entre les deux municipalités;

**Considérant** que ce contrat consiste à procéder au lignage de 1925 mètres en ligne simple et de 10350 mètres en ligne double;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'octroyer le contrat de lignage de certaines rues et certains chemins de la municipalité à la compagnie « Marquage et Traçage du Québec » au coût de 8 264.88\$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 300-4 **Brigadier scolaire – École Notre-Dame-de-Grâces de Bouchette**

M.B. 2017-09-11-250

**Considérant** que le poste de brigadier scolaire était vacant suite à une démission;

**Considérant** la résolution M.B. 2008-10-06-216 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 octobre 2008;

**Considérant** l'appel de candidature lancé par la directrice générale afin de combler ce poste;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de procéder à l'embauche de Madame Louise Major pour occuper le poste de brigadier scolaire et ce, au taux convenu. Cette dépense sera imputée au poste « Rémunération - Brigadier scolaire » (02-355-00-141).

**Adoptée à l'unanimité**

#### 300-5 **Laveuse à pression**

M.B. 2017-09-11-251

**Considérant** que la laveuse à pression nécessite des réparations majeures;

**Considérant** que les membres du conseil conviennent de procéder à l'acquisition d'une nouvelle laveuse à pression;

**Considérant** les demandes de prix formulées par le directeur des travaux publics;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Gaston Lacroix, il est de procéder à l'acquisition d'une laveuse à pression de marque Honda et ce, à un coût de 1000\$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

A- **Nettoyage du site des lagunes – Côté droit**

M.B. 2017-09-11-252

**Considérant** qu'un côté du site des lagunes doit être vidangé, soit le côté droit;

**Considérant** les demandes de prix que l'inspecteur municipal a effectuées auprès des entrepreneurs locaux;

**Considérant** que l'inspecteur municipal estime que deux voyages de camion 10 roues seront nécessaires pour procéder à la vidange d'un côté des lagunes;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour retenir les services du plus bas soumissionnaire pour la vidange d'un côté du site des lagunes, soit la compagnie « 9118-2717 Québec inc. » représentée par Sylvon Céré et ce, à un coût de 635\$ plus taxes si les boues sont transportées au Centre de transfert et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau situé à Maniwaki ou à un coût de 710\$ plus taxes si les boues sont transportées au Centre de traitement des boues septiques de la MRCVG situé à Kazabazua.

**Adoptée à l'unanimité**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

A- **Autocollant pour les bacs roulants**

M.B. 2017-09-11-253

**Considérant** la résolution M.B. 2017-03-06-059 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 mars 2017;

**Considérant** la résolution M.B. 2017-04-03-097 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 avril 2017 et autorisant l'achat de bacs roulants;

**Considérant** la résolution M.B. 2017-05-01-117 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017 et autorisant la vente des bacs roulants aux contribuables de la municipalité;

**Considérant** que certains contribuables avaient déjà en leur possession des bacs roulants;

**Considérant** que les bacs roulants vendus par la municipalité ont un logo municipal d'apposé sur un des côtés du bac;

**En conséquence**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'achat de logo collant qui pourront être appliqués sur les bacs que les contribuables ont déjà en leur possession. Les logos ainsi fabriqués seront vendus au prix coûtant.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

**600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

**600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2017**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'août 2017 sont déposées.

**600-3 Intégration des normes visant à établir des mesures de protection des eaux superficielles, de protection des rives et du littoral – Avis de motion**

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, annonce ce 11 septembre 2017, qu'un avis de motion est donné en vue de la présentation à une prochaine séance de conseil d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 85 de la municipalité de Bouchette afin d'y intégrer les normes visant à établir des mesures de protection des eaux superficielles, de protection des rives et du littoral.

---

Conseiller au siège 3  
Yvon Pelletier

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, annonce ce 11 septembre 2017, qu'un avis de motion est donné en vue de la présentation à une prochaine séance de conseil d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 215 de la municipalité de Bouchette, règlement régissant les coûts des permis et certificats.

---

Conseiller au siège 3  
Yvon Pelletier

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

**700-1 Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau – Achats de billets**

M.B. 2017-09-11-254

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de procéder à l'acquisition de paires de billets de spectacles et ce, pour une dépense maximale de 400\$. Ces paires de billets de spectacles seront par la suite offertes aux différents organismes de la municipalité afin de les redistribuer à des citoyens de Bouchette. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

**800-1 Coopérative de solidarité de Bouchette – Demande d'aide financière**

M.B. 2017-09-11-255

**Considérant** la demande d'aide financière déposée par la présidente de la Coopérative de solidarité de Bouchette;

**Considérant** la Loi sur les compétences municipales;

**Considérant** qu'en vertu de la Loi 13, faisant suite au projet de loi 122, une municipalité locale peut accorder une aide à toute coopérative de solidarité sous certaines conditions;

**Considérant** que les membres du conseil trouvent important la présence d'un service de dépanneur dans la municipalité;

**Considérant** le service offert présentement à la population par la Coopérative de solidarité de Bouchette qui opère le dépanneur local;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de répondre favorablement à la demande et de remettre la somme de 1500\$ à la Coopérative de solidarité de Bouchette.

**Adoptée à l'unanimité**

**800-2 Révision de la Politique d'assurance-emploi – Appui à la municipalité de Montcerf-Lytton**

M.B. 2017-09-11-256

**Considérant** que dans notre région, il y a beaucoup d'emplois saisonniers notamment dans les secteurs du tourisme, de la foresterie, de la restauration;

**Considérant** que certains travailleurs saisonniers ne peuvent recevoir de prestations jusqu'à leur retour au travail et qu'ils se retrouvent alors sans aucun revenu;

**Considérant** que selon les statistiques, notre MRC est l'une des plus pauvres de la province de Québec;

**Considérant** qu'une augmentation du nombre de semaines de prestations de l'assurance-emploi serait bénéfique pour les travailleurs de notre région;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'appuyer la municipalité de Montcerf-Lytton et de demander au premier ministre, M. Justin Trudeau de revoir la politique d'assurance-emploi afin que nos citoyens puissent recevoir des prestations sur une plus longue durée.

**Que** cette copie de résolution soit envoyée à notre député fédéral, M. William Amos, à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

**Adoptée à l'unanimité**

**800-3 Brunch au profit de la Clinique santé Haute-Gatineau**

**Note au procès-verbal**

Un brunch au profit de la Clinique santé située à Gracefield se tiendra le 24 septembre 2017. Bienvenue à tous!

**800-4 Petite école de rang de Bouchette**

**Note au procès-verbal**

Des commentaires positifs ont été envoyés en ce qui concerne l'accueil à la Petite école de rang de même que pour la réalisation de ce projet de restauration d'une école de rang. Félicitations à tous!

**800-5 Demande d'autorisation pour travaux – Chemin de la Carpe**

M.B. 2017-09-11-257

**Considérant** que la demande déposée par le propriétaire du 158 chemin de la Carpe;

**Considérant** que cette demande consiste à obtenir une autorisation en vue d'exécuter des travaux sur le chemin de la Carpe;

**Considérant** que les travaux concernés par cette demande consistent à des travaux qui feraient en sorte de descendre l'assiette du chemin d'environ 1.5 mètre;

**Considérant** les recommandations formulées par l'inspecteur municipal et par le directeur des travaux publics suite à l'analyse de cette demande;

**Considérant** que les travaux devront entre autres se faire sur une distance plus grande que celle inscrite dans la demande, soit 85 mètres environ, sur une largeur de 6 mètres et ce, afin d'obtenir un fossé;

**Considérant** que les coûts desdits travaux seront assumés par le demandeur;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de répondre positivement à la demande de monsieur Jocelyn Patry en lui donnant une autorisation afin qu'il fasse exécuter des travaux et ce, selon les exigences énoncées par l'inspecteur municipal et le directeur des travaux publics. Les travaux devront être faits selon les règles de l'art et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal et le directeur des travaux publics.

**Adoptée à l'unanimité**

**800-6 Albatros Vallée-de-la-Gatineau (Maniwaki) - Demande de soutien financier**

M.B. 2017-09-11-258

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de verser la somme de 100\$ au mouvement Albatros Vallée-de-la-Gatineau (Maniwaki) comme soutien financier pour l'année 2017. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Terrain municipal à vendre
- Modification règlement pour un puits
- Chemin Richard
- Remerciement du Club Quad
- Chemin de la Carpe

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2017-09-11-259

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 05.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Réjean Major  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière